



## HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.

### Procédure de réclamation - Dommages

#### Description

La présente procédure de réclamation explique ce qu'un propriétaire doit faire pour réclamer des dommages causés à sa propriété, dans le cadre de l'exécution du contrat de la tonte de la pelouse.

#### Objectif général

Le but visé est de favoriser une réclamation juste, raisonnable et légitime, tout en s'assurant que les coûts des services demeureront les plus bas possibles.

#### Principes directeurs

- L'entrepreneur est responsable des dommages causés par ses employés ou sa machinerie.
- L'entrepreneur doit faire le maximum d'efforts pour éviter les bris.
- Le propriétaire doit faire la preuve des dommages qu'il a subis.
- Le montant des dommages ne peut pas excéder le coût réel des réparations.

#### Modalités d'application

- Le propriétaire doit prendre des mesures pour prouver les dommages :
  - ✓ Prendre des photos de sa propriété avant son départ, à chaque année.
  - ✓ Prévoir un dégagement de 12" (brique, béton ou autres) entre sa bâtisse et le début de la pelouse.
- Le propriétaire, dès son retour dans le Parc, doit procéder à la vérification de sa propriété et constater s'il a subi ou non des dommages.
- S'il y a un dommage, le propriétaire doit, à l'intérieur d'un délai de deux semaines de son retour, présenter une réclamation à un des membres du Conseil d'administration, accompagnée de sa preuve.
- Un représentant du Conseil d'administration examine la preuve avec le propriétaire et s'il y a lieu, amorcera les démarches de correction auprès de l'entrepreneur.
- Le Conseil d'administration regroupera les demandes afin de réduire le plus possible le nombre des démarches nécessaires.

#### Entrée en vigueur

Cette mesure entre en vigueur 5 jours suivant son adoption à la réunion publique.